Image not found or type unknown

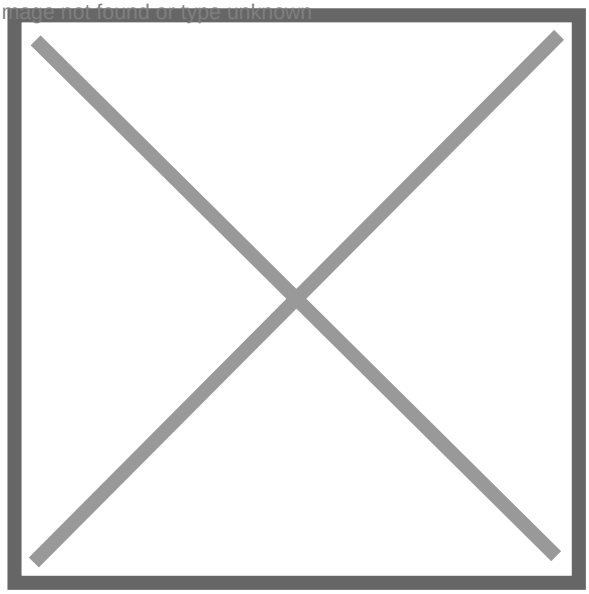

Suite oubli vaut il une sanction pouvant aller au licenciement

Par **tokyo212**, le **19/04/2009** à **15:05**

Bonjour,
Je viens de recevoir le courrier avec accuse de réception il dit:
Mademoiselle,

nous devons vous informer que nous sommes amenés à envisager à votre egard une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.
En application des dispositifs L 122.14 du Code du Travail, nous vous prions de bien vouloir vous présenter (à l'adresse du siège) le vendredi 24 avril à telle heure pour un entretien sur cette éventuelle mesure.
Nous vous précisons que vous avez la possibilité de vous faire assister blabala...

Donc bilan; je n'ai pas reçu de notification du premier avertissement, et je ne comprends le pourquoi de la lettre...

Que dois je faire?
Merci beaucoup pour les réponses!!

Par **Visiteur**, le **19/04/2009** à **16:26**

bonsoir,

[fluo]je n'ai pas reçu de notification du premier avertissement[/fluo]+

ce n'est pas obligatoire...

[fluo]et je ne comprends le pourquoi de la lettre...

Que dois je faire? [/fluo]

vous aurez les explications lors de votre entretien

petit conseil : faites vous assister lors de cet entretien

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés